



[Signature]

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle, police municipale et animation

Séance du 16 décembre 2021

Convocation du 10 décembre 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szyrkowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Christian Lancrenon par M. Philippe Laurent,
Mme Sabine Ngo Mahob par M. Frédéric Guermann,
M. Théophile Touny par M. Numa Isnard,
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
Mme Corinne Deleuze par Mme Annie Bach,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,
Mme Nadine Lacroix par Mme Monique Pourcelot

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies

Séance du 16 décembre 2021

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle, police municipale et animation

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6, ainsi que les articles 33, 34, 79 et 81,

Vu l'avis du comité technique en date du 28 septembre 2021,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique, médico-sociale, culturelle police municipale et animation,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Dans la filière administrative :

- supprimer 1 poste d'attaché,
- supprimer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- supprimer 1 poste d'adjoint administratif,
- créer 2 postes de rédacteur,
- créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Dans la filière technique :

- supprimer 1 poste de technicien,
- supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- créer 1 poste d'agent de maîtrise,
- créer 3 postes d'adjoint technique.

Dans la filière médico-sociale :

- supprimer 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe.

Dans la filière culturelle :

- supprimer 1 poste de bibliothécaire principal,
- créer 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine,
- créer 1 poste de bibliothécaire,
- créer 1 poste d'adjoint du patrimoine.

Dans la filière police municipale :

- créer 1 poste de gardien-brigadier.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent